

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 25 mars 2013**

**2013 DASES 116 G** Subvention à l'association Chinois de France, Français de Chine (20e) au titre de 2013.

**Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Chinois de France, Français de Chine ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.600 euros au titre de 2013 est attribuée à l'association Chinois de France, Français de Chine (tiers D 05550- simpa 19009 - n° dossier2013\_03241), située 45, rue de Tourtille 75020 PARIS.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2013 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.